

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 avril 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'ANNONCE DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN  
RELATIF À LA BASE NAVALE D'ARGENTIA—REOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, en vertu de l'article 43 du Règlement. Comme les gouvernements du Canada et des États-Unis tardent depuis plusieurs années à arrêter les modalités d'un accord portant cession par les États-Unis de la partie nord de la base d'Argentia au Canada, afin que les terres et les installations soient mises à la disposition de Terre-Neuve à des fins industrielles et économiques, ce qui permettrait de créer des emplois pour les travailleurs de la région de Placentia et Argentia et comme la seule cause de ce retard semble être le fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas encore arrêté de date pour l'annonce officielle conjointe et la cession officielle au Canada des terres et des installations du secteur nord de la base, je demande à proposer, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonce aujourd'hui la date de la publication cette semaine d'une annonce officielle conjointe et de la cession du secteur nord de la base navale américaine d'Argentia, au Canada et à Terre-Neuve, afin qu'on puisse entreprendre immédiatement la mise en valeur industrielle et économique de la région en vue de créer des emplois dans ce coin du pays où le chômage est élevé, et qu'il n'y ait plus ni atermoiements ni retards, ce qui serait préjudiciable à l'intérêt de la population de la région de Placentia et Argentia.

**M. l'Orateur:** En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime, avant de présenter cette motion à la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

\* \* \*

#### LE BUDGET

LES PROPOSITIONS RELATIVES À LA TAXE DE VENTE—LES CRITIQUES EXPRIMÉES PAR LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL QUÉBÉCOIS—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Vendredi dernier, le premier ministre (M. Trudeau) a critiqué l'opposition parce qu'elle appuyait la position du gouvernement séparatiste du

Québec eu égard à la proposition faite par le gouvernement fédéral au sujet de la taxe de vente, et il a également critiqué les quatre premiers ministres de l'Ouest parce qu'ils ont dit que la proposition «contredit l'esprit de collaboration et de consultation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux... et pourrait nuire au débat actuel sur l'unité nationale».

Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que, vu la position adoptée par le nouveau chef du parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, qui a également critiqué la proposition relative à la taxe de vente du gouvernement fédéral, la Chambre enjouine au premier ministre de lui faire une déclaration pour expliquer si, à son avis, M. Ryan, fédéraliste convaincu, s'est rangé du côté des forces infâmes du séparatisme.

**M. l'Orateur:** La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

---

### QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### LE BUDGET

LES PROPOSITIONS RELATIVES À LA TAXE DE VENTE—DEMANDE DE RÉVISION DE LA POSITION FÉDÉRALE

**M. Joe Clark (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, à voir les banquettes d'en face, je suis presque tenté d'amorcer ma question en disant «En l'absence du gouvernement...»

Une voix: Regardez donc derrière vous!

**M. Clark:** Dans mon parti, je n'ai pas besoin de regarder derrière moi.

Des voix: Bravo!

● (1412)

**M. Clark:** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au vice-premier ministre et elle porte sur la politique économique. Maintenant que le gouvernement a eu l'occasion de lire le communiqué intégral des premiers ministres de l'Ouest et de réfléchir dans une atmosphère plus calme aux préoccupations exprimées par le gouvernement de la province de Québec au sujet de la taxe de vente, laquelle relève d'ailleurs de la compétence provinciale, et étant donné que la proposition des dirigeants québécois est appuyée par tous les partis politiques de la province, le vice-premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement du Canada est maintenant disposé à reconsidérer la formule ou la teneur des arrangements concernant la taxe de vente avec le Québec ou toute autre province qui voudrait peut-être des changements?